

## **COMMUNE DE BEAUVENE**

### **INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS**

#### **1° Les risques pris en compte.**

Deux risques naturels ont été identifiés sur la commune : l'inondation et la sismicité.

#### **2° Nature et intensité des risques.**

##### 2.1 inondation :

Il s'agit du risque d'inondation par débordement de l'Eyrieux.

Une zone inondable a été identifiée : la zone 1, zone fortement exposée.

##### 2.2 risque sismique :

Tout le territoire communal a été classé en zone de sismicité faible.

#### **3° Documents de référence.**

- *pour l'inondation* : le Plan de Prévention des Risques d'inondation, approuvé par arrêté préfectoral du 30 septembre 2004. Ce document est consultable en mairie et en préfecture.
- *pour la sismicité* : les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010.

#### **4° Cartographie.**

- *pour le risque d'inondation* : zonage réglementaire du PPRi (3 plans)

*Fiche mise à jour le 15 mars 2017*